

Madame, Monsieur,

D'ici quelques semaines, de nouveaux dispositifs relatifs à la collecte des déchets ménagers vont être mis en place sur le Pays d'Ancenis.

Dès janvier, le Pays d'Ancenis appliquera l'extension des consignes de tri. L'ensemble des emballages plastiques et métalliques rejoindront désormais le sac jaune (ou le conteneur enterré) d'emballages ménagers recyclables.

A compter du 7 janvier 2019, afin d'harmoniser le mode de collecte sur l'ensemble du territoire, les bacs d'ordures ménagères et les sacs jaunes seront ramassés le même jour, une semaine sur deux dans les 21 communes du territoire. Le calendrier de collecte a ainsi été revu pour optimiser les trajets et le remplissage des camions-benne. Pour les habitants desservis en conteneurs enterrés, pas de changement pour la collecte hormis pour l'extension des consignes de tri. Ci-dessous, la nouvelle carte des jours de collecte* :

LES JOURS DE COLLECTE



Pour les habitants des communes de : Vallons-de-l'Erdre (Saint-Sulpice-des-Landes, Bonnoeuvre et Maumusson), Oudon, Couffé et Vair-sur-Loire (Anetz) seulement, une collecte exceptionnelle de déchets (ordures ménagères et recyclables) est proposée le samedi 5 janvier 2019 (décomptée des 12 levées si utilisée). Les bacs et sacs jaunes devront être sortis la veille au soir du jour de collecte.

Pour vous accompagner, la COMPA vous propose le guide pratique déchets et la réglette de tri (joint à ce courrier). Ces documents de référence ont pour objectif de réunir l'ensemble des questions que vous vous posez quotidiennement.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays d'Ancenis



Jean-Michel Tobie

**TRIER SES DÉCHETS C'EST BIEN,
LIMITER LEUR PRODUCTION C'EST MIEUX !**